

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 20/10/2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12, 13, 14 et 15 octobre 2021

2021 DAE 277 Subvention de fonctionnement (8.000 euros) à l'association DISQUAIRE DAY-RECORD STORE DAY, pour l'organisation du Disquaire Day 2021.

Mme Olivia POLSKI, rapporteure.

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 28 septembre 2021 par lequel Madame la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Disquaire Day – Record Day ;

Sur le rapport présenté par Mme Olivia POLSKI, au nom de la 1^{ère} Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à attribuer une subvention de fonctionnement de 8.000 euros à l'association Disquaire Day – Record Day, domiciliée au 18 avenue Victor Hugo, 94120 Fontenay-sous-Bois (Paris Assos n°197452, dossier 2021_08235), au titre de l'exercice 2021.

Article 2 : La dépense correspondante, d'un montant de 8.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement 2021 de la Ville de Paris, sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO